

N° 01\_15\_10\_25

République  
Française

Département de la  
Lozère

Arrondissement de  
Mende

C.DE C. DES  
HAUTES TERRES  
DE L'AUBRAC

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quinze octobre, le conseil communautaire légalement convoqué le 08/10/2025 s'est réuni, sous la présidence de Alain ASTRUC, Président

**Membres en exercice : 35 – Présents : 20 - Votants : 25**

### Présents :

Alain ASTRUC, Bernard BASTIDE, Eve BREZET, Jérôme POULALION, Raymonde JOUBERT, Eric MALHERBE, Bernard BEAUFILS, Agnès BOUARD, Alain BRUN, Denis GRAS, François HERMET, Vincent HERMET, Christian MALAVIEILLE, Elise MALAVIEILLE, Daniel MANTRAND, Pierrette MARTIN, Jean-François MONTIALOUX, Michel POULALION, Sophie RIEUTORT, Jean-Marie TARDIEU

### Représentés :

Michel GUIRAL donne pouvoir à Sophie RIEUTORT, Marie-France PROUHEZE donne pouvoir à Vincent HERMET, Lucette BOUCHARINC donne pouvoir à Raymonde JOUBERT, Eric CARIOU donne pouvoir à Bernard BASTIDE, Frédérique PELLISSIER-GODARD donne pouvoir à Eve BREZET, Olivier PRIEUR donne pouvoir à Alain ASTRUC

### Absents :

Elian CONSTANT, Michelle BASTIDE, Virginie BAUMELLE, Marie BOYER, Frédéric FLORANT, Daniel LONGEAC, Xavier POUDEVIGNE, Laurent PRAT, Virginie SAGNET

**Secrétaire de séance :** Raymonde JOUBERT

### Electrification ZA de Nasbinals- Versement fonds de concours SDEE

*Monsieur Alain ASTRUC, Président du SDEE, n'a pas pris part au vote*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26,

**Vu** les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

**Vu** les statuts du syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère,

**M. le Vice-Président expose :**

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, un devis estimatif a été établi pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer cette opération et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement du fonds de concours selon le plan de financement suivant :

| Dépenses TTC                                                           |                   | Recettes TTC                                                  |                   |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------|
| Nature des travaux                                                     | Montant           | Financement                                                   | Montant           |
| Extension BTS 3 lots à la ZA route de Marvejols - Commune de NASBINALS | 9 965.01 €        | Participation du SDEE                                         | 7 888.96 €        |
|                                                                        |                   | Fonds de concours de la communauté de communes (25% devis HT) | 2 076.05 €        |
| <b>Total</b>                                                           | <b>9 965.01 €</b> | <b>Total</b>                                                  | <b>9 965.01 €</b> |

Conjointement aux travaux d'extension, des travaux de renforcement du réseau électrique existant seront réalisés pour un montant TTC de 53 111,99€ entièrement pris en charge par le SDEE.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour)***

**ADOpte** la proposition de Monsieur le Vice-Président ;

**S'ENGAGE** à verser le fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux ;

**DECIDE** d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

Le Président, Alain ASTRUC

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Le Président**  
Alain ASTRUC

